

## Critères de sélection

Les critères de sélection sont définis en cohérence avec la mission du Centre d'exposition de Mont-Laurier. Voici les différents critères selon lesquels les dossiers sont évalués:

1- Le caractère professionnel ou en voie de professionnalisation de l'artiste.

2- La qualité du dossier:

- L'intérêt de la proposition d'exposition
- La clarté du projet proposé
- La cohérence entre les œuvres et la proposition d'exposition
- Le niveau d'originalité
- La qualité artistique
- L'exécution technique
- Le caractère contemporain
- L'apport de l'œuvre au développement de la discipline

De plus, le comité prendra en considération:

- L'équilibre dans la diversité des pratiques exposées dans la programmation.
- La présence d'artistes régionaux, d'initiatives locales ainsi que d'artistes de la relève.
- Les orientations du Conseil des arts et des lettres du Québec en matière de diversité culturelle [https://www.calq.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/05/CALQ\\_planactiondiversite20162019.pdf](https://www.calq.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/05/CALQ_planactiondiversite20162019.pdf)

## Composition du jury

Le jury est composé d'un minimum de trois (3) membres et d'un maximum de cinq (5) membres:

a) Le jury est formé par:

- Un membre du réseau muséal
- Un professionnel en arts visuels
- Un artiste en arts visuels ou en métiers d'art
- Un membre du conseil d'administration du Centre d'exposition
- La direction ou la personne responsable de la programmation du Centre d'exposition

b) Au moins un (1) siège du jury est renouvelé annuellement.